

LES LIGNES DIRECTRICES POUR
LA PROSPÉRITÉ, LA JUSTICE SOCIALE
ET L'ÉCONOMIE DURABLE



SOMMAIRE

3 | PRÉAMBULE

3 | LES PRINCIPES DIRECTEURS

<i>1. L'État de droit.....</i>	<i>3</i>
<i>2. Droit de propriété et emploi.....</i>	<i>3</i>
<i>3. La concurrence comme base.....</i>	<i>3</i>
<i>4. L'application du principe de responsabilité</i>	<i>3</i>
<i>5. Stabilité des conditions cadres économiques</i>	<i>4</i>
<i>6. Mise à disposition de biens publics par l'État</i>	<i>4</i>
<i>7. La Solidarité et protection sociale</i>	<i>4</i>
<i>8. Compatibilité des incitations</i>	<i>4</i>
<i>9. Durabilité.....</i>	<i>4</i>
<i>10. La politique des marchés ouverts</i>	<i>4</i>

4 | LES CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR UN ORDRE ÉCONOMIQUE GLOBAL ORIENTÉE VERS L'ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ

LES LIGNES DIRECTRICES POUR LA PROSPÉRITÉ, LA JUSTICE SOCIALE ET L'ÉCONOMIE DURABLE

PRÉAMBULE

Si dans de nombreux pays l'interdépendance économique et politique croissante a stimulé la croissance et la compétitivité, amélioré les possibilités dans le domaine de l'éducation, renforcé l'infrastructure sociale et réduit la pauvreté, la paix, la liberté et la justice restent néanmoins menacées. La répartition inégale de la prospérité dans le monde contribue aux tensions politiques et sociales croissantes. Pour maîtriser la crise financière et économique actuelle, les marchés financiers ont besoin de règles internationales. Une telle démarche exige un engagement commun pour une économie durable. Nous avons besoin d'un consensus international qui permettra de réaliser la prospérité, la justice sociale et l'économie durable sur la base de valeurs et principes communs. Même en période de crise, les effets positifs de la mondialisation ne doivent pas être mis en question par le protectionnisme national ou régional. L'orientation vers l'intérêt public, la légitimation démocratique et l'inviolabilité de la dignité humaine constituent la base d'un tel consensus qui prendra en compte les particularités culturelles et sociétales.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Deux principes directeurs guident cette démarche, la solidarité et la subsidiarité. La solidarité veille à ce que l'économie de marché se légitime, toujours à nouveau, par son orientation vers l'intérêt public. La subsidiarité crée et garantit l'espace pour la responsabilité et l'initiative individuelles.

1. L'État de droit

Un système juridique fiable et démocratique constitue la base d'une économie efficace et durable. Il crée le prérequis pour une économie performante, une fonction publique efficace et proche du citoyen ainsi que pour la prise en compte des principes d'une bonne gouvernance. Les éléments régulateurs et une surveillance efficace contrôlent le respect des règles et sanctionnent leur violation. Il ne s'agit pas d'une fin en soi. Le cadre réglementaire est raisonnable et juste. Il comprend des incitations pour une économie concurrentielle dans laquelle l'activité décentralisée et concurrentielle produit des résultats politiques et sociales utiles.

2. Droit de propriété et emploi

Une structure économique efficace et durable doit être fondée sur la propriété privée qui place les droits de disposer des biens entre les mains des entrepreneurs et des ménages privés. La propriété privée crée la motivation pour créer des revenus par le travail, elle forme la base pour un entrepreneuriat innovateur. Seul un ordre économique basé sur la propriété privée assure des emplois durables. C'est sur cette base que peuvent se créer la responsabilité et l'initiative individuelles sans lesquelles le potentiel individuel, l'éducation, l'innovation, la croissance et la prospérité ne peuvent se développer efficacement. La propriété privée s'inscrit dans un ordre concurrentiel dans lequel un grand nombre de petits et moyens entrepreneurs assument, par la propriété privée, la responsabilité pour leur engagement. Mais la propriété privée est aussi une obligation sociale. L'utilisation de la propriété privée doit également profiter à l'intérêt public. Elle garantit une activité entrepreneuriale raisonnable et durable et nous préserve de la course aux rendements financiers faciles et à court terme.

3. La concurrence comme base

Un ordre concurrentiel mondial basé sur la libre formation des prix optimise l'allocation des biens rares. Le bon fonctionnement de la concurrence constitue le moteur de l'activité économique durable. Elle soutient l'efficacité et le progrès, renforce la responsabilité et empêche la création de monopoles.

Un ordre concurrentiel a besoin de marchés ouverts – au niveau national et international – et d'un contrôle du pouvoir des marchés et de la concentration par l'État et la communauté internationale. La concurrence est basée sur le principe du mérite et l'égalité des chances.

4. L'application du principe de responsabilité

La libre concurrence implique l'application du principe de responsabilité, de la compétitivité et de la performance et exige la responsabilité de tous les acteurs. Si les perspectives de bénéfices stimulent la concurrence, la responsabilité personnelle en cas de pertes limite des activités non responsables comportant des risques très élevés.

5. Stabilité des conditions cadres économiques

Un ordre économique basé sur le principe de l'économie de marché a besoin d'une politique économique visant le long terme et d'une grande stabilité macro-économique. Cela vaut notamment pour les marchés financiers nationaux qu'internationaux. Un cadre économique stable et fiable est une condition indispensable pour stimuler les investissements et la consommation à long terme. Un tel cadre économique implique également la récusation de toute mesure protectionniste et d'une politique monétaire poursuivant exclusivement des objectifs économiques et des objectifs de croissance nationaux à court terme.

6. Mise à disposition de biens publics par l'État

Dans un ordre basé sur l'économie de marché, l'Etat doit fournir les biens publics que le marché ne fournit pas en quantité suffisante. Une infrastructure performante, une éducation de base et l'accès aux soins sont des services qui exigent la contribution de l'Etat. Ce dernier doit notamment intervenir pour fournir les services sociaux de base. Les interventions de l'Etat doivent être limitées.

7. Solidarité et protection sociale

La croissance économique favorise la lutte contre la pauvreté. L'économie de marché ne peut pas empêcher des différences de revenus et la pénalisation d'une partie de la population. Dans une économie de marché il faut des systèmes de protection sociale conformes au marché, des mécanismes pour une harmonisation régionale et un système fiscal orienté vers le mérite pour garantir la paix sociale et permettre la participation appropriée de larges couches de la population au développement économique et social.

8. Compatibilité des incitations

Pour financer les services que l'Etat doit assumer, il faut un ordre basé sur l'économie de marché et un système fiscal orienté vers des incitations. Les impôts ne doivent pas réduire les incitations à la performance ou mener à une distorsion des allocations.

9. Durabilité

L'efficacité d'un ordre économique se mesure aussi en fonction de ses résultats à long terme. La durabilité écologique, sociale et fiscale constitue est un des critères essentiels de la réussite et l'expression de la justice entre les générations. Un système juridique dans lequel chacun assume ses responsabilités renforce la durabilité.

Une politique active en faveur de la protection du climat est une obligation économique et morale qui garantit les conditions naturelles de vie aux générations futures.

10. La politique des marchés ouverts

Des nations qui agissent seuls ne contribuent pas au règlement de la crise. Au contraire, un tel comportement risque d'aggraver les conséquences mondiales de la crise économique. Ce qu'il faut aujourd'hui c'est une politique coordonnée qui favorise l'ouverture des marchés et veille au respect des règles justes. Les institutions internationales compétentes sont appelées à renforcer les mesures contre le protectionnisme et le nationalisme économique.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE POUR UN ORDRE ÉCONOMIQUE GLOBAL ORIENTÉE VERS L'ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ

Une économie ouverte et globale a besoin d'un cadre international. Les principes et règles qui ont fait leurs preuves au niveau national et européen dans le cadre d'un ordre économique et de valeurs orienté vers une économie sociale de marché, doivent être appliqués au niveau international. Ces principes relient la liberté et la responsabilité au profit de tous. Ils doivent notamment être améliorés dans le domaine des marchés financiers et renforcer l'ordre commercial mondial. Cela exige l'élargissement de la légitimation, le bon fonctionnement et la coopération approfondie des institutions internationales ainsi que la création des forums de coopération intégratifs. Un système juridique fiable et un ordre démocratique orienté vers la subsidiarité constituent son fondement. La compétitivité et la participation politique à l'intérieur des Etats stimulent le développement économique et la stabilité de l'ordre économique et social international. Seul un tel ordre permet la diffusion de l'information nécessaire par les médias et les groupements d'intérêts indépendants. Le consensus et l'engagement des acteurs politiques, économiques et sociaux en faveur d'une harmonisation des intérêts dans un cadre national et international constituent les conditions nécessaires pour atteindre la „prospérité pour tous“.